

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2048

20 septembre 2007

### SOMMAIRE

<b>10B Solutions S.à r.l.</b> .....	<b>98261</b>	<b>Isystelec S.à r.l.</b> .....	<b>98263</b>
<b>Accessible Luxury Holdings 1 S.A.</b> .....	<b>98259</b>	<b>ITS S.à.r.l.</b> .....	<b>98267</b>
<b>Afinoa Holding S.A.</b> .....	<b>98269</b>	<b>J2C Investments S.A.</b> .....	<b>98263</b>
<b>Alliance Santé Participations S.A.</b> .....	<b>98264</b>	<b>KR Real Estate Corporation S.à r.l.</b> .....	<b>98287</b>
<b>Alphivic S.à r.l.</b> .....	<b>98260</b>	<b>Lux Auto Sport.Com S.à r.l.</b> .....	<b>98266</b>
<b>Asgard Real Estate Private Equity S.à r.l.</b> .....	<b>98261</b>	<b>MOOR PARK MB 10 Berlin-Pankow S.à r.l.</b> .....	<b>98264</b>
<b>Asteck S.A.</b> .....	<b>98302</b>	<b>Muirfield Investments S.à r.l.</b> .....	<b>98278</b>
<b>Astmed International S.A.</b> .....	<b>98266</b>	<b>Neocliques Lux S.A.</b> .....	<b>98263</b>
<b>AstraZeneca Tika SNC</b> .....	<b>98266</b>	<b>NextiraOne S.A. - Succursale de Luxem- bourg</b> .....	<b>98270</b>
<b>BRE/Europe 2 S.à r.l.</b> .....	<b>98258</b>	<b>NextiraOne S.A. - Succursale de Luxem- bourg</b> .....	<b>98294</b>
<b>Brutman &amp; Associés</b> .....	<b>98265</b>	<b>NextiraOne S.A. - Succursale de Luxem- bourg</b> .....	<b>98271</b>
<b>Carraig Investments S.A.</b> .....	<b>98269</b>	<b>NPB SICAV Advisory S.A.</b> .....	<b>98304</b>
<b>Chester</b> .....	<b>98270</b>	<b>Paas S.A.</b> .....	<b>98260</b>
<b>C.I.F.H.R. S.A.</b> .....	<b>98267</b>	<b>Pardi Holding S.A.</b> .....	<b>98268</b>
<b>ColLife Partners Holding S.à r.l.</b> .....	<b>98294</b>	<b>Pardi Lux S.A.</b> .....	<b>98268</b>
<b>Columba Investments S.à r.l.</b> .....	<b>98264</b>	<b>Prism Invest S.à r.l.</b> .....	<b>98262</b>
<b>Cuzco</b> .....	<b>98262</b>	<b>PS Assisted Living</b> .....	<b>98258</b>
<b>D.B. Zwirn Global (Lux) S.à.r.l.</b> .....	<b>98258</b>	<b>Rose S.à r.l.</b> .....	<b>98268</b>
<b>Desislava Investments S.à r.l.</b> .....	<b>98271</b>	<b>Soparlec S.A.</b> .....	<b>98267</b>
<b>Diamond Consulting S.A. (House of Dia- monds)</b> .....	<b>98304</b>	<b>S.P.A. Trans S.à.r.l.</b> .....	<b>98270</b>
<b>Diversified Strategies CFO S.A.</b> .....	<b>98260</b>	<b>SR Portfolio Holding (C) S.à r.l.</b> .....	<b>98258</b>
<b>Duverney Finance S.A.</b> .....	<b>98268</b>	<b>Stardon Capital Investments S.à r.l.</b> .....	<b>98261</b>
<b>F2L &amp; CO S.A.</b> .....	<b>98262</b>	<b>Telindus</b> .....	<b>98261</b>
<b>Financière Victor III S.à.r.l.</b> .....	<b>98265</b>	<b>Telindus</b> .....	<b>98262</b>
<b>Finconex S.A.</b> .....	<b>98259</b>	<b>TS Redigaffi Holdings S.à r.l.</b> .....	<b>98265</b>
<b>F.P.T. Holding S.A.</b> .....	<b>98259</b>	<b>Urbano Peinture S.A.</b> .....	<b>98259</b>
<b>Grange Holdings S.à r.l.</b> .....	<b>98268</b>	<b>Vermilion S.à r.l.</b> .....	<b>98269</b>
<b>Heerema Oil &amp; Gas Development S.A.</b> ...	<b>98302</b>	<b>Watt Lux S.A.</b> .....	<b>98278</b>
<b>Immobilière Pasadena S.A.</b> .....	<b>98266</b>	<b>W.E.T. Holding (Luxembourg) S.A.</b> .....	<b>98260</b>
<b>Immo-Royal Conseil S.A.</b> .....	<b>98303</b>	<b>Witch S.à r.l.</b> .....	<b>98263</b>
<b>Impex Limited S.à r.l.</b> .....	<b>98277</b>		
<b>Indigo S.à r.l.</b> .....	<b>98267</b>		

**D.B. Zwirn Global (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.  
R.C.S. Luxembourg B 112.507.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n<sup>o</sup> 46531 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger  
Notaire

Référence de publication: 2007097207/211/11.

(070108998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2007.

**BRE/Europe 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 94.375.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n<sup>o</sup> 43172 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger  
Notaire

Référence de publication: 2007097212/211/11.

(070109006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2007.

**SR Portfolio Holding (C) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.  
R.C.S. Luxembourg B 88.926.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n<sup>o</sup> 43599 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger  
Notaire

Référence de publication: 2007097214/211/11.

(070109009) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2007.

**PS Assisted Living, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9A, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 92.328.

Il résulte du Conseil d'Administration tenu en date du 20 juin 2007 que:

- 1) The meeting approves the resignation of Bradley Rush as manager.
- 2) The meeting appoints Carl Adams, (business address at Westpark Drive 7902, McLean, VA 22102, USA) as Manager.

**Traduction française:**

- 1) L'Assemblée Générale approuve la démission de Bradley Rush en tant qu'administrateur.
- 2) L'Assemblée Générale nomme Carl Adams (adresse: Westpark Drive 7902, McLean, VA 22102, USA) en tant qu'administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 août 2007.

Pour avis conforme  
Signature  
Un administrateur

Référence de publication: 2007097487/4191/21.

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2007, réf. LSO-CH04329. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070109547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2007.

**F.P.T. Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 53.084.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 47475 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger  
Notaire

Référence de publication: 2007097167/211/11.

(070108956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2007.

---

**Finconex S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5366 Munsbach, 222, rue Principale.  
R.C.S. Luxembourg B 41.720.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

G. d'Huart  
Notaire

Référence de publication: 2007097165/207/11.

(070108989) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2007.

---

**Urbano Peinture S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8210 Mamer, 90, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 127.391.

Les statuts coordonnés de la prédite société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Biel  
Notaire

Référence de publication: 2007097164/203/11.

(070108878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2007.

---

**Accessible Luxury Holdings 1 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 116.526.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires  
qui s'est tenue extraordinairement en date du 10 août 2007*

L'assemblée prend note et accepte la démission de Monsieur Neil Smith de ses fonctions d'administrateur A de la société.

L'assemblée décide de nommer la personne suivante administrateur A de la société en remplacement de Monsieur Neil Smith, démissionnaire:

- Michel Thill, né le 8 juin 1965 à Arlon (B), demeurant professionnellement 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg,

pour une période se terminant le 10 juillet 2012.

Pour extrait conforme  
Signature  
Administrateur A

Référence de publication: 2007098008/5874/21.

Enregistré à Luxembourg, le 17 août 2007, réf. LSO-CH05047. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070110129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2007.

---

**Paas S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.  
R.C.S. Luxembourg B 90.487.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CORFI  
*Experts comptables*  
Signature

Référence de publication: 2007097931/642/14.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2007, réf. LSO-CF05501. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070110249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2007.

---

**Alphivic S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 19.049.900,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 105.373.

Le bilan au 30 juin 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007097918/581/13.

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2007, réf. LSO-CH04352. - Reçu 36 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070110190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2007.

---

**W.E.T. Holding (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 93.674.

Les comptes consolidés au 30 juin 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007097917/581/12.

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2007, réf. LSO-CH04356. - Reçu 188 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070110197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2007.

---

**Diversified Strategies CFO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.  
R.C.S. Luxembourg B 85.999.

Le bilan au 30 juin 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 2007.

TMF MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.  
*Domiciliataire*  
Signatures

Référence de publication: 2007097932/805/15.

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2007, réf. LSO-CH04232. - Reçu 40 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070110248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2007.

---

**Telindus, Société Anonyme.**

Siège social: L-8009 Strassen, 81-83, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 19.669.

Rayer - Administrateur:  
- M. Alain Van Den Broeck, Administrateur  
8, Notenlaan, B-3290 Diest

TELINDUS  
M. Rob / A. Meyers  
*Fondé de pouvoir / Administrateur-délégué*

Référence de publication: 2007098032/1873/15.

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2007, réf. LSO-CH03350. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070109932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2007.

**10B Solutions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7243 Luxembourg, 5, rue du X Octobre.  
R.C.S. Luxembourg B 119.263.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CORFI  
*Experts comptables*  
Signature

Référence de publication: 2007097928/642/14.

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2007, réf. LSO-CH04196. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070110252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2007.

**Stardon Capital Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 107.079.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007097916/581/13.

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2007, réf. LSO-CH04294. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070110200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2007.

**Asgard Real Estate Private Equity S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1325 Luxembourg, 7, rue de la Chapelle.  
R.C.S. Luxembourg B 85.705.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2007.

G. Lecuit  
*Notaire*

Référence de publication: 2007098045/220/12.

(070109901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2007.

**Cuzco, Société Anonyme.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 38, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 125.493.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 31 mai 2007.

M. Schaeffer

Notaire

Référence de publication: 2007098047/5770/12.

(070110394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2007.

---

**Prism Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.  
R.C.S. Luxembourg B 124.477.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 2007.

M. Schaeffer

Notaire

Référence de publication: 2007098046/5770/13.

(070110397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2007.

---

**Telindus, Société Anonyme.**

Siège social: L-8009 Strassen, 81-83, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 19.669.

Inscrire /Ajouter - Administrateur:

- M. Carlo Gambucci, Administrateur

35, rue du Commerce, L-3450 Dudelange

TELINDUS

M. Rob / A. Meyers

Fondé de pouvoir / Administrateur-délégué

Référence de publication: 2007098042/1873/15.

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2007, réf. LSO-CH03362. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070109926) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2007.

---

**F2L & CO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.  
R.C.S. Luxembourg B 108.708.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CORFI

Experts comptables

Signature

Référence de publication: 2007097923/642/14.

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2007, réf. LSO-CH04184. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070110258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2007.

---

**J2C Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.  
R.C.S. Luxembourg B 109.332.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CORFI  
*Experts comptables*  
Signature

Référence de publication: 2007097922/642/14.

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2007, réf. LSO-CH04182. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070110260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2007.

---

**Isystelec S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5884 Hesperange, 304, route de Thionville.  
R.C.S. Luxembourg B 80.933.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CORFI  
*Experts comptables*  
Signature

Référence de publication: 2007097924/642/14.

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2007, réf. LSO-CH04187. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070110257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2007.

---

**Witch S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 29, avenue de la Gare.  
R.C.S. Luxembourg B 34.017.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CORFI  
*Experts comptables*  
Signature

Référence de publication: 2007097925/642/14.

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2007, réf. LSO-CH04188C. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070110256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2007.

---

**Neoclines Lux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 3, rue Jean Monnet.  
R.C.S. Luxembourg B 102.066.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007097862/581/12.

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2007, réf. LSO-CH03397. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070110010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2007.

---

**Columba Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 103.385.

Le bilan et l'affectation des résultats au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2007.

COLUMBA INVESTMENTS S.à r.l.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2007097868/683/17.

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2007, réf. LSO-CH03853. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070109997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2007.

**Alliance Santé Participations S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 51.280.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007097874/312/12.

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2007, réf. LSO-CH04384. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070110039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2007.

**MOOR PARK MB 10 Berlin-Pankow S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 125.356.

1. Il résulte de la signature d'un contrat de cession de parts sociales en date du 6 juillet 2007, que l'associé de la Société, PRAKTIKER Grundstücksbeteiligungsgesellschaft mbH, société constituée selon la loi allemand, ayant son siège social à Am Tannenwald 2, D-66459 Kirkel, Allemagne, immatriculée sous le numéro HRB 15.927 au Registre de Commerce de Sarrebruck, Allemagne, a transféré 63.750 parts sociales émises par la Société, à la société BLITZ 06-131 GmbH & CO. NC LUXCO KG, société constituée selon la loi allemand, ayant son siège social à Willinghusener Weg 3, 22113 Oststeinbek, Allemagne, en cours d'immatriculation auprès du registre de commerce à Lübeck, Allemagne.

2. Il résulte de la signature d'un contrat de cession de parts sociales signé le 6 juillet 2007 que l'associé de la Société; PRAKTIKER Grundstücksbeteiligungsgesellschaft mbH, société constituée selon la loi allemand, ayant son siège social à Am Tannenwald 2, D-66459 Kirkel, dûment immatriculée sous le numéro HRB 15.927 au Registre de Commerce de Sarrebruck, a transféré 185.750 parts sociales émises par la Société, à la société MOOR PARK MB HOLDINGS LUXEMBOURG S.à.r.l., société ayant son siège social au 37, rue d'Anvers L-1130 Luxembourg, immatriculée sous le numéro B 118791 auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

3. Le siège social de l'associé MOOR PARK MB HOLDINGS LUXEMBOURG S.à.r.l. a été transféré du 69A, boulevard de la Pétrusse L-2320, au 37, rue d'Anvers, L-1130 avec effet au 16 mai 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007098281/280/25.

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2007, réf. LSO-CH04409. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070111019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2007.



**Financière Victor III S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2440 Luxembourg, 61, rue de Rollingergrund.  
R.C.S. Luxembourg B 101.596.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 48256 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger  
Notaire

Référence de publication: 2007097216/211/11.

(070109015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2007.

**TS Redigaffi Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.  
R.C.S. Luxembourg B 130.267.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 48235 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger  
Notaire

Référence de publication: 2007097160/211/11.

(070109033) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2007.

**Brutman & Associés, Société en Commandite simple.**

Siège social: L-8009 Strassen, 119, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 130.599.

**STATUTS**

Par application de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, est créée par la présente la société en commandite simple suivante dénommée:

Raison sociale: BRUTMAN & ASSOCIES

Son adresse sociale /siège est: 119, route d'Arlon, L-8009 Strassen

L'activité est la gestion administrative de société et les activités comptables autorisées par la loi et dans ses limites comme le commissariat aux comptes.

Les associés solidaires commandités sont:

M. Michel Brutman, 119, route d'Arlon, L-8009 Strassen

Et

TIGER BRADFORD REAL ESTATE LTD, The Meridian, 4, Copthall Station, Coventry, West Midlands CV1 2FL

Le Gérant est:

M. Michel Brutman, 119, route d'Arlon, L-8009 Strassen

Il est nommé sans limite de temps ni de pouvoir.

Les associés commanditaires sont exclusivement la société:

LUXANIA S.C.I, 119, route d'Arlon, L-8009 Strassen

Qui s'oblige à apporter la gestion des sociétés immobilières de son groupe et a souscrit 7.500 euros au capital de la société comme commanditaire.

Le capital social est de 7.500 euros (sept mille cinq cents euros), l'activité de la société commence le 16 août 2007 et la société est constituée pour une durée illimitée.

Strassen, le 16 août 2007.

Signature  
Le mandataire

Référence de publication: 2007098139/4498/32.

Enregistré à Luxembourg, le 17 août 2007, réf. LSO-CH05152. - Reçu 152 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070110448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2007.

**Lux Auto Sport.Com S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3378 Livange, 13, rue de Bettembourg.  
R.C.S. Luxembourg B 121.124.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2007.

G. Lecuit

*Notaire*

Référence de publication: 2007097166/220/12.

(070109003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2007.

---

**Astmed International S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 108.530.

Messieurs,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer que j'ai dénoncé le siège de la société sous rubrique à l'adresse à L-9265 Diekirch, 6, rue du Palais.

Diekirch, le 8 août 2007.

Pour copie conforme

F. Gengler

*Avocat à la cour*

Référence de publication: 2007097495/2985/15.

Enregistré à Diekirch, le 14 août 2007, réf. DSO-CH00114. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): J. Tholl.

(070109736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2007.

---

**AstraZeneca Tika SNC, Société en nom collectif.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 123.398.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 août 2007.

G. Lecuit

*Notaire*

Référence de publication: 2007097612/220/12.

(070109589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2007.

---

**Immobilière Pasadena S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 46.913.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 19 juin 2007 à Luxembourg*

L'Assemblée prend acte de la nouvelle adresse de Monsieur Guy Glesener au 36, rue Frantz Seimetz, L-2531 Luxembourg.

Pour copie conforme

Signature / Signature

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2007097559/3842/15.

Enregistré à Luxembourg, le 10 août 2007, réf. LSO-CH03186. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070109283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2007.

---

**Soparlec S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 30.482.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 21 juin 2007 à Luxembourg  
L'Assemblée prend acte de la nouvelle adresse de Monsieur Guy GLesener au 36, rue Frantz Seimetz, L-2531 Luxembourg.

Pour copie conforme  
Signature / Signature  
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007097554/3842/15.

Enregistré à Luxembourg, le 10 août 2007, réf. LSO-CH03198. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070109324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2007.

**ITS S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9517 Weidingen, 48, rue Eisknippchen.  
R.C.S. Luxembourg B 85.104.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Echternach, le 13 août 2007.

H. Beck  
Notaire

Référence de publication: 2007097615/201/12.

(070109207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2007.

**C.I.F.H.R. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1255 Luxembourg, 52, rue de Bragance.  
R.C.S. Luxembourg B 99.070.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 3 août 2007.

G. Lecuit  
Notaire

Référence de publication: 2007097617/220/12.

(070109661) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2007.

**Indigo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 123.500.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 97.539.

Le commissaire aux comptes ERNST & YOUNG, ayant son siège social au 7, Parc d'activités Syrdall, L-5365 Munsbach, a cessé son mandat de commissaire aux comptes depuis l'Assemblée Générale Ordinaire qui a approuvé les comptes au 30 décembre 2005 et qui s'est tenue le 14 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007097597/581/15.

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2007, réf. LSO-CH03562. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070109585) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2007.

**Duverney Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 24.973.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 27 juin 2007 à Luxembourg*

L'Assemblée prend acte de la nouvelle adresse de Monsieur Guy Glesener au 36, rue Frantz Seimetz, L-2531 Luxembourg.

Pour copie conforme  
Signature / Signature  
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007097569/3842/15.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2007, réf. LSO-CG11730. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070109215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2007.

---

**Pardi Lux S.A., Société Anonyme Soparfi,  
(anc. Pardi Holding S.A.).**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.  
R.C.S. Luxembourg B 51.424.

—  
Les statuts coordonnés suivant l'acte n<sup>o</sup> 48283 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger  
Notaire

Référence de publication: 2007097619/211/12.

(070109640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2007.

---

**Grange Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 119.342.

—  
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 13 août 2007.

H. Beck  
Notaire

Référence de publication: 2007097614/201/12.

(070109213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2007.

---

**Rose S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 61.746.550,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 105.412.

—  
Le commissaire aux comptes ERNST & YOUNG, ayant son siège social au 7, Parc d'activités Syrdall, L-5365 Munsbach, a cessé son mandat de commissaire aux comptes depuis l'Assemblée Générale Ordinaire qui a approuvé les comptes au 30 décembre 2005 et qui s'est tenue le 14 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007097598/581/15.

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2007, réf. LSO-CH03561. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070109583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2007.

---

**Vermilion S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 130.000.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 97.531.

Le commissaire aux comptes ERNST & YOUNG, ayant son siège social au 7, Parc d'activités Syrdall, L-5365 Munsbach, a cessé son mandat de commissaire aux comptes depuis l'Assemblée Générale Ordinaire qui a approuvé les comptes au 30 décembre 2005 et qui s'est tenue le 25 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007097593/581/15.

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2007, réf. LSO-CH03572. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070109593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2007.

**Carraig Investments S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: GBP 21.018,00.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.  
R.C.S. Luxembourg B 107.747.

Le siège social de la Société a été transféré du 69A, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, avec effet au 1<sup>er</sup> juin 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007097645/280/14.

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2007, réf. LSO-CH03492. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070109417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2007.

**Afinoa Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 115.886.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 21 juin 2007*

- Les mandats d'Administrateurs de Monsieur Robert Pizano, Administrateur de Sociétés, demeurant au 21, rue des Pécheurs, Zone 2, 18 BP 392 Abidjan 18, Abidjan, Côte d'Ivoire, de Monsieur Fabrice Pizano, Directeur de Sociétés, demeurant professionnellement à Heavy Industrial Area, Tema, Ghana, de Monsieur Nicolas Pizano, Directeur de Sociétés, demeurant au 21, rue des Pécheurs, Zone 2, 01 BP 1025 Abidjan 01, Abidjan, Côte d'Ivoire sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de 6 ans. Ils viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2013.

- Le mandat de Commissaire aux Comptes de FIN-CONTRÔLE S.A., Société Anonyme, avec siège social au 26, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg, Luxembourg inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 42.230 est reconduit pour une nouvelle période statutaire de 6 ans. Il viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2013.

Luxembourg, le 21 juin 2007.

Certifié sincère et conforme

Pour AFINOVA HOLDING S.A.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Agent domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2007097507/795/25.

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2007, réf. LSO-CH04059. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070109670) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2007.

**Chester, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 10.000,00.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 129.543.

—  
*Extrait des résolutions de l'Associé unique de la société prises en date du 18 juillet 2007*

En date du 18 juillet 2007, l'Associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de:

Monsieur John Horgan de son mandat de gérant A de la Société avec effet immédiat;

- de nommer:

Monsieur Stefan Foster, né le 3 septembre 1974 à Baile Atha Cliath, Dublin, Irlande, résidant au 2 Sallypark, Firhouse, 24 Dublin, Irlande en tant que gérant A de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Depuis cette date, le Conseil de gérance de la Société est composé des personnes suivantes:

- Stefan Foster - Gérant A

- DOMELS S.à r.l. - Gérant B

- ENILEC S.à r.l. - Gérant B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2007.

CHESTER

Signature

Référence de publication: 2007097541/250/25.

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2007, réf. LSO-CH03978. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070109169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2007.

---

**S.P.A. Trans S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6734 Grevenmacher, 20, Gruewereck.

R.C.S. Luxembourg B 65.978.

—  
Les statuts coordonnés rectificatifs de la société corrigeant la version erronée déposée le 25 juillet 2007, numéro de dépôt L070097447.05 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 août 2007.

E. Schlessler

Notaire

Référence de publication: 2007097675/227/13.

(070109517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2007.

---

**NextiraOne S.A. - Succursale de Luxembourg, Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-5365 Munsbach, 12, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 77.973.

—  
Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2001 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 2007.

Pour NextiraOne S.A., société anonyme de droit belge

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007097670/250/16.

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2007, réf. LSO-CH04077. - Reçu 70 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070109866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2007.

---

**NextiraOne S.A. - Succursale de Luxembourg, Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-5365 Munsbach, 12, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 77.973.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2000 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 2007.

*Pour NextiraOne S.A., société anonyme de droit belge*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2007097686/250/16.

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2007, réf. LSO-CH04079. - Reçu 68 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070109873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2007.

**Desislava Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 130.524.

—  
STATUTES

In the year two thousand and seven, on the twelfth day of July.

Before Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned.

There appeared:

The public limited company ECOREAL S.A., R.C.S. Luxembourg B 38.875, with its registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, duly represented by Mr. Alain Thill, private employee, residing professionally at Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been signed *ne varietur* by the notary and the attorney, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

The appearing party, represented by Mr. Alain Thill, pre-named, requested the undersigned notary to draw up the Constitutive Deed of a private limited company («société à responsabilité limitée»), as follows:

**Art. 1.** There is hereby established a private limited company («société à responsabilité limitée»), which will be governed by the laws in force, namely the Companies' Act of August 10, 1915 and by the present articles of association.

**Art. 2.** The company's name is DESISLAVA INVESTMENTS S.à r.l.

**Art. 3.** The purpose of the company is the acquisition, the management, the enhancement and the disposal of participations in whichever form in domestic and foreign companies. The company may also contract loans and grant all kinds of support, loans, advances and guarantees to companies, in which it has a direct or indirect participation or which are members of the same group.

It may open branches in Luxembourg and abroad.

Furthermore, the company may acquire and dispose of all other securities by way of subscription, purchase, exchange, sale or otherwise.

It may also acquire, enhance and dispose of patents and licenses, as well as rights deriving therefrom or supplementing them.

In addition, the company may acquire, manage, enhance and dispose of real estate located in Luxembourg or abroad.

**Art. 4.** The registered office of the company is established in Luxembourg.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The registered office may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders deliberating in the manner provided for the amendments of the articles of association.

If extraordinary events of a political or economic nature which might jeopardize the normal activity at the registered office or the easy communication of this registered office with foreign countries occur or are imminent, the registered office may be transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such decision will have no effect on the company's nationality. The declaration of the transfer of the registered office will be made and

brought to the attention of third parties by the organ of the company which is best situated for this purpose under the given circumstances.

**Art. 5.** The company is established for an unlimited duration.

**Art. 6.** The corporate capital is set at twelve thousand and five hundred Euro (12,500.- EUR) represented by two hundred and fifty (250) sharequotas of fifty Euro (50.- EUR) each.

When and as long as all the sharequotas are held by one person, the articles 200-1 and 200-2 among others of the amended law concerning trade companies are applicable, i.e. any decision of the single shareholder as well as any contract between the latter and the company must be recorded in writing and the provisions regarding the general shareholders' meeting are not applicable.

The company may acquire its own sharequotas provided that they be cancelled and the capital reduced proportionally.

**Art. 7.** The sharequotas are indivisible with respect to the company, which recognizes only one owner per sharequota. If a sharequota is owned by several persons, the company is entitled to suspend the related rights until one person has been designated as being with respect to the company the owner of the sharequota. The same applies in case of a conflict between the usufructuary and the bare owner or a debtor whose debt is encumbered by a pledge and his creditor. Nevertheless, the voting rights attached to the sharequotas encumbered by usufruct are exercised by the usufructuary only.

**Art. 8.** The transfer of sharequotas inter vivos to other shareholders or to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarter of the corporate capital. The transfer of sharequotas mortis causa to other shareholders or to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarter of the corporate capital belonging to the survivors.

This approval is not required when the sharequotas are transferred to heirs entitled to a compulsory portion or to the surviving spouse.

If the transfer is not approved in either case, the remaining shareholders have a preemption right proportional to their participation in the remaining corporate capital.

Each unexercised preemption right inures proportionally to the benefit of the other shareholders for a duration of three months after the refusal of approval. If the preemption right is not exercised, the initial transfer offer is automatically approved.

**Art. 9.** Apart from its capital contribution, each shareholder may with the previous approval of the other shareholders make cash advances to the company through the current account. The advances will be recorded on a specific current account between the shareholder who has made the cash advance and the company. They will bear interest at a rate fixed by the general shareholders' meeting with a two third majority. These interests are recorded as general expenses.

The cash advances granted by a shareholder in the form determined by this article shall not be considered as an additional contribution and the shareholder will be recognized as a creditor of the company with respect to the advance and interests accrued thereon.

**Art. 10.** The death, the declaration of minority, the bankruptcy or the insolvency of a shareholder will not put an end to the company. In case of the death of a shareholder, the company will survive between his legal heirs and the remaining shareholders.

**Art. 11.** The creditors, assigns and heirs of the shareholders may neither, for whatever reason, affix seals on the assets and the documents of the company nor interfere in any manner in the management of the company. They have to refer to the company's inventories.

**Art. 12.** The company is managed and administered by one or more managers, whether shareholders or third parties. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers, composed of manager(s) of the category A and manager(s) of the category B.

The mandate of manager is entrusted to him/them until his dismissal ad nutum by the general shareholders' meeting deliberating with a majority of votes.

In case of a single manager, the single manager exercises the powers devolving on the board of managers, and the company shall be validly bound towards third parties in all matters by the sole signature of the manager.

In case of plurality of managers, the company shall be validly bound towards third parties in all other matters by the joint signatures of a manager of the category A together with a manager of the category B.

The board of managers can deliberate or act validly only if a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting. Meetings of the board of managers may also be held by phone conference or video conference or by any other telecommunication means, allowing all persons participating at such meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.



The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

The manager(s) has (have) the broadest power to deal with the company's transactions and to represent the company in and out of court.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers, may appoint attorneys of the company, who are entitled to bind the company by their sole signatures, but only within the limits to be determined by the power of attorney.

**Art. 13.** No manager enters into a personal obligation because of his function and with respect to commitments regularly contracted in the name of the company; as an agent, he is liable only for the performance of his mandate.

**Art. 14.** The collective resolutions are validly taken only if they are adopted by shareholders representing more than half of the corporate capital. Nevertheless, decisions amending the articles of association can be taken only by the majority of the shareholders representing three quarter of the corporate capital.

Interim dividends may be distributed under the following conditions:

- interim accounts are drafted on a quarterly or semi-annual basis,
- these accounts must show a sufficient profit including profits carried forward,
- the decision to pay interim dividends is taken by an extraordinary general meeting of the shareholders.

**Art. 15.** The company's financial year runs from the first of January to the thirty first of December of each year.

**Art. 16.** Each year, as of the thirty-first day of December, the management will draw up the annual accounts and will submit them to the shareholders.

**Art. 17.** Each shareholder may inspect the annual accounts at the registered office of the company during the fifteen days preceding their approval.

**Art. 18.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the general expenses, the social charges, the amortizations and the provisions represents the net profit of the company. Each year five percent (5%) of the net profit will be deducted and appropriated to the legal reserve. These deductions and appropriations will cease to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the corporate capital, but they will be resumed until the complete reconstitution of the reserve, if at a given moment and for whatever reasons the latter has been touched. The balance is at the shareholders' free disposal.

**Art. 19.** In the event of the dissolution of the company for whatever reason, the liquidation will be carried out by the management or any other person appointed by the shareholders.

When the company's liquidation is closed, the company's assets will be distributed to the shareholders proportionally to the sharequotas they are holding.

Losses, if any, are apportioned similarly, provided nevertheless that no shareholder shall be forced to make payments exceeding his contribution.

**Art. 20.** With respect to all matters not provided for by these articles of association, the shareholders refer to the legal provisions in force.

**Art. 21.** Any litigation, which will occur during the liquidation of the company, either between the shareholders themselves or between the manager(s) and the company, will be settled, insofar as the company's business is concerned, by arbitration in compliance with the civil procedure.

#### *Transitory dispositions*

The first fiscal year will begin now and will end on December 31, 2007.

#### *Subscription and payment*

The two hundred and fifty (250) sharequotas are all subscribed by the public limited company ECOREAL S.A., pre-named, duly represented by Mr. Alain Thill, pre-named.

The subscriber, through its attorney, states and acknowledges that each sharequota has been fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand and five hundred Euro (12,500.- EUR) is from this day on at the free disposal of the corporation and proof thereof has been given to the undersigned notary, who expressly attests thereto.

#### *Expenses*

The amount of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of its formation, is approximately valued at one thousand two hundred Euro.

#### *Resolutions of the sole shareholder*

Immediately after the incorporation of the company, the sole shareholder representing the entire corporate capital has taken the following resolutions:

*First resolution*

Mr. Paul Marx, docteur en droit, born on November 21, 1947 in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, is appointed as manager for an unlimited duration.

*Second resolution*

The registered office of the company is established at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

*Declaration*

The undersigned notary who knows English and French, states herewith that on request of the appearing party, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up at Junglinster on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, he signed with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le douze juillet.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

La société anonyme E COREAL S.A., R.C.S. Luxembourg B 38.875, avec siège à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, dûment représentée par Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant professionnellement à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le notaire et le mandataire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

La comparante, représentée par Monsieur Alain Thill, pré-nommé, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle constitue par la présente:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celle modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société prend la dénomination de DESISLAVA INVESTMENTS S.à r.l.

**Art. 3.** La société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. Elle peut aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte ou qui sont membres du même groupe, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Elle peut créer des succursales au Luxembourg et à l'étranger.

Par ailleurs, la société peut acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement. Elle peut également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

De plus, la société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg.

L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

Dans le cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiraient ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

**Art. 5.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par deux cent cinquante (250) parts sociales de cinquante euros (50,- EUR) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la loi modifiée sur les sociétés commerciales sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de

l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

La société peut acquérir ses propres parts à condition qu'elles soient annulées et le capital réduit proportionnellement.

**Art. 7.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. S'il y a plusieurs propriétaires d'une part sociale, la société a le droit de suspendre l'exercice des droits afférents, jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant à son égard, propriétaire de la part sociale. Il en sera de même en cas de conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier-gagiste.

Toutefois, les droits de vote attachés aux parts sociales grevées d'usufruit sont exercés par le seul usufruitier.

**Art. 8.** Les cessions de parts entre vifs à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social.

Les cessions de parts à cause de mort à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social appartenant aux survivants.

Cet agrément n'est pas requis lorsque les parts sont transmises à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant.

En cas de refus d'agrément dans l'une ou l'autre des hypothèses, les associés restants possèdent un droit de préemption proportionnel à leur participation dans le capital social restant.

Le droit de préemption non exercé par un ou plusieurs associés échoit proportionnellement aux autres associés. Il doit être exercé dans un délai de trois mois après le refus d'agrément. Le non-exercice du droit de préemption entraîne de plein droit agrément de la proposition de cession initiale.

**Art. 9.** A côté de son apport, chaque associé pourra, avec l'accord préalable des autres associés, faire des avances en compte-courant de la société. Ces avances seront comptabilisées sur un compte-courant spécial entre l'associé, qui a fait l'avance, et la société. Elles porteront intérêt à un taux fixé par l'assemblée générale des associés à une majorité des deux tiers. Ces intérêts seront comptabilisés comme frais généraux.

Les avances accordées par un associé dans la forme déterminée par cet article ne sont pas à considérer comme un apport supplémentaire et l'associé sera reconnu comme créancier de la société en ce qui concerne ce montant et les intérêts.

**Art. 10.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la société. En cas de décès d'un associé, la société sera continuée entre les associés survivants et les héritiers légaux.

**Art. 11.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux.

**Art. 12.** La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance, composés de gérant(s) de catégorie A et de gérant(s) catégorie B.

Le mandat de gérant lui/leur est confié jusqu'à révocation ad nutum par l'assemblée des associés délibérant à la majorité des voix.

En cas de gérant unique, le gérant unique exercera les pouvoirs dévolus au conseil de gérance, et la société sera valablement engagée envers les tiers par la seule signature du gérant.

En cas de pluralité de gérants, la société sera valablement engagée envers les tiers en toutes circonstances par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A ensemble avec un gérant de catégorie B.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Le conseil de gérance peut également être réuni par conférence téléphonique, par vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication, permettant à tous les participants de s'entendre mutuellement. La participation à une réunion tenue dans ces conditions est équivalente à la présence physique à cette réunion.

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, adopter des résolutions par voie circulaire en donnant son accord par écrit, par câble, télégramme, télex, télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit. L'ensemble de ces documents constituera le procès-verbal justifiant de l'adoption de la résolution.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour accomplir les affaires de la société et pour représenter la société judiciairement et extra-judiciairement.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut nommer des fondés de pouvoir de la société, qui peuvent engager la société par leurs signatures individuelles, mais seulement dans les limites à déterminer dans la procuration.

**Art. 13.** Tout gérant ne contracte, à raison de sa fonction aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

**Art. 14.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués dans les conditions suivantes:

- des comptes intérimaires sont établis sur une base trimestrielle ou semestrielle,
- ces comptes doivent montrer un profit suffisant, bénéfices reportés inclus,
- la décision de payer des dividendes intérimaires est prise par une assemblée générale extraordinaire des associés.

**Art. 15.** L'exercice social court du premier janvier au trente et un décembre de chaque année.

**Art. 16.** Chaque année, au trente et un décembre, la gérance établira les comptes annuels et les soumettra aux associés.

**Art. 17.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels pendant les quinze jours qui précéderont son approbation.

**Art. 18.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront prélevés et affectés à la réserve légale. Ces prélèvements et affectations cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé. Le solde est à la libre disposition des associés.

**Art. 19.** En cas de dissolution de la société pour quelque raison que ce soit, la liquidation sera faite par la gérance ou par toute personne désignée par les associés.

La liquidation de la société terminée, les avoirs de la société seront attribués aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent.

Des pertes éventuelles sont réparties de la même façon, sans qu'un associé puisse cependant être obligé de faire des paiements dépassant ses apports.

**Art. 20.** Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

**Art. 21.** Tous les litiges, qui naîtront pendant la liquidation de la société, soit entre les associés eux-mêmes, soit entre le ou les gérants et la société, seront réglés, dans la mesure où il s'agit d'affaires de la société, par arbitrage conformément à la procédure civile.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice commencera aujourd'hui et se terminera le 31 décembre 2007.

#### *Souscription et paiement*

Les deux cent cinquante (250) parts sociales sont toutes souscrites par l'associée unique, la société anonyme ECOREAL S.A., prénommée, dûment représentée par Monsieur Alain Thill, pré-nommé.

La souscriptrice, par son mandataire, déclare et reconnaît que chacune des parts sociales a été intégralement libérée en espèces de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de mille deux cents Euros.

#### *Résolutions de l'associée unique*

Immédiatement après la constitution de la société, l'associée unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Monsieur Paul Marx, docteur en droit, né le 21 novembre 1947 à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, est nommé gérant pour une durée indéterminée.

#### *Deuxième résolution*

Le siège social est établi à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend l'anglais et le français, déclare par la présente, qu'à la demande de la comparante, le présent document est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande de la même comparante et en cas de divergence entre les deux textes, le texte anglais l'emportera.

Dont acte, fait et passé à Junglinster à la date pré-mentionnée.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu au notaire par son nom, prénom, état civil et domicile, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Thill, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 24 juillet 2007. Relation GRE/2007/3284. — Reçu 125 euros.

Le Receveur ff. (signé): Bentner.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 9 août 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007097038/231/314.

(070108805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2007.

**Impex Limited S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-1260 Luxembourg, 6, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 96.474.

—  
DISSOLUTION

L'an deux mille sept, le vingt-cinq juillet

Par-devant Nous Maître Patrick Serres, notaire de résidence à Remich, agissant en remplacement de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, momentanément absente, laquelle dernière nommée restera dépositaire du présent acte.

A comparu:

Monsieur Abdelhamid Souiri, administrateur de sociétés, né le 22 décembre 1952 à Marrakech, Maroc, demeurant au 7, Impasse El Azizia, Californie, Casablanca, Maroc,

ici représenté par Monsieur Bouchaib Chahbi, commerçant, demeurant au 6, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 23 juillet 2007,

laquelle procuration après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Lequel comparant, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter:

- Le comparant est le seul associé de la société à responsabilité limitée unipersonnelle existant sous la dénomination IMPEX LIMITED S.à r.l., R C. B n ° 96.474, avec siège social à Luxembourg.

- La société a été constituée suivant un acte reçu par Maître André Schwachtgen, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 23 octobre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 1205 du 15 novembre 2003.

- Le capital social de cette société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,-) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

- Par la présente le comparant en qualité d'associé unique prononce la dissolution de la société avec effet immédiat.

- Le comparant en sa qualité de liquidateur de la société IMPEX LIMITED S.à r.l. déclare que l'activité de la société a cessé,

- Le comparant en sa qualité de liquidateur de la Société déclare que l'activité de la Société a cessé, qu'elle n'a aucune dette envers des tiers, l'associé unique étant investi de tout l'actif mais s'engageant expressément à prendre à sa charge tout passif éventuel inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

- Il a pleinement connaissance des statuts de la société et de la situation financière de celle-ci.

- L'associé unique donne décharge pleine et entière aux gérants de la société pour leurs mandats jusqu'à ce jour.

- Les documents et pièces relatifs à la société dissoute resteront conservés durant cinq (5) ans à L-1260 Luxembourg, 6, rue de Bonnevoie.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celui-ci a signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: B. Chahbi, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2007, LAC/2007/19950. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007097591/5770/48.

(070109521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2007.

---

**Muirfield Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 24, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 120.642.

Les statuts coordonnés de la société au 27 juillet 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 8 août 2007.

M. Lecuit

Notaire

Référence de publication: 2007097630/243/13.

(070109532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2007.

---

**Watt Lux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8017 Strassen, 18A, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 98.299.

L'an deux mille sept, le vingt-trois juillet.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire résidant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme WATT LUX S.A., ayant son siège social au 18A, rue de la Chapelle, L-8017 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 98.299, constituée suivant acte notarié en date du 6 janvier 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 182 du 13 février 2004. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire instrumentant en date du 22 décembre 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N ° 458 du 27 mars 2007.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Mustafa Nezar, juriste, demeurant à Russange (F), qui désigne comme secrétaire Monsieur Benoit Tassigny, juriste, demeurant à Nothomb (B).

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Frédéric Deflorenne, expert-comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1. Approbation du projet de scission publié au Mémorial numéro 1011 du 31 mai 2007.
2. Constatation de la réalisation de la scission à la date de l'assemblée, sans préjudice des dispositions de l'article 302 sur les effets de la scission à l'égard des tiers.
3. Décharge à accorder aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société scindée.
4. Détermination du lieu de conservation des documents sociaux de la société scindée pendant le délai légal.
5. Approbation des statuts des sociétés résultant de la scission tels que publiés au Mémorial C numéro 1011 du 31 mai 2007.
6. Nomination des organes sociaux des sociétés résultant de la scission.
7. Fixation des adresses des sociétés résultant de la scission et mandat à conférer au conseil d'administration de déplacer celles-ci à l'intérieur de la commune du siège statutaire.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Le Président expose ensuite que:

1. le projet de scission établi par le Conseil d'Administration en date du 12 avril 2007 a été publié au Mémorial, Recueil C, numéro 1011 du 31 mai 2007,

2. les actions des deux nouvelles sociétés étant réparties entre les actionnaires de la société à scinder de manière strictement proportionnelle à leur participation dans le capital social, il a pu être fait abstraction du rapport spécial visé par l'article 294 conformément à l'article 307 (5) de la loi concernant les sociétés commerciales,

3. le projet de scission, les comptes annuels de la Société ainsi que le rapport de gestion des trois derniers exercices de la Société ainsi qu'un état comptable arrêté à la date du 30 avril 2007 ont été déposés pendant le délai légal au siège social de la société à la disposition des actionnaires. Une attestation certifiant leur dépôt au siège restera annexée aux présentes.

Ces faits reconnus exacts par l'Assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Assemblée approuve la scission conformément au projet de scission tel qu'il a été publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 1011 du 31 mai 2007 en conformité avec l'article 290 de la loi concernant les sociétés commerciales.

#### *Deuxième résolution*

L'Assemblée constate que conformément aux articles 288 et 307 de la loi concernant les sociétés commerciales la scission telle que décrite dans le projet de scission est devenue définitive avec effet à ce jour. En conséquence, l'ensemble du patrimoine actif et passif de la société scindée, sans exception ni réserve, est par suite de sa dissolution sans liquidation transféré aux deux sociétés anonymes nouvellement constituées avec effet à ce jour, sans préjudice des dispositions de l'article 302 de la loi sur les sociétés commerciales.

Les deux nouvelles sociétés anonymes ainsi créées sont dénommées:

1. WATT LUX S.A. qui aura son siège social à L-1632 Luxembourg, 27, rue Gluck; et
2. 4 ENERGY S.A. qui aura son siège social à L-1450 Luxembourg, 21, Côte d'Eich, (ci-après dénommées «les sociétés anonymes nouvelles»).

Les actions des sociétés anonymes nouvelles sont attribuées sans soule aux actionnaires de la société scindée, de manière strictement proportionnelle à leur participation dans le capital de la Société, à raison de deux actions nouvelles dans chacune des deux nouvelles sociétés pour une action de la société scindée.

L'Assemblée approuve l'apport et la répartition des éléments actifs et passifs du patrimoine total de la Société arrêtée à la date du 30 avril 2007 aux deux sociétés nouvelles, tels que proposés dans le projet de scission.

#### *Troisième résolution*

L'Assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire pour l'exercice de leurs mandats jusqu'à ce jour.

#### *Quatrième résolution*

L'Assemblée décide que les documents sociaux de la société scindée seront conservés pendant le délai légal à L-1632 Luxembourg, 27, rue Gluck.

#### *Cinquième résolution*

L'Assemblée approuve la création sous forme authentique des deux sociétés anonymes nouvelles et les statuts tels que proposés dans le projet de scission comme élément de la scission et requiert le notaire instrumentant de constater authentiquement leur constitution et leurs statuts, tels que publiés le 31 mai 2007 numéro 1011, au Mémorial, Recueil C, à savoir:

### **Dénomination, Siège social, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Par l'effet de la scission de WATT LUX S.A. par acte du notaire Gérard Lecuit de Luxembourg, il a été formé entre les comparants et tous ceux qui deviendront actionnaires par la suite, une société anonyme sous la dénomination de WATT LUX S.A.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société a pour objet la prestation de tous services de conseil économique dans le domaine de l'analyse financière et économique d'entreprises généralement quelconques. Elle a également pour objet la prestation de tous services de conseil en matière de gestion et d'administration d'entreprises, ainsi que l'organisation de séminaires et groupe d'études de tout genre.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra également accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

### **Titre II.- Capital, Actions**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à cinquante mille euros (EUR 50.000,-) représenté par cinq cents (500) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

### **Titre III.- Administration**

**Art. 6.** En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, le Conseil d'Administration peut être réduit à un Administrateur (L'«Administrateur Unique») jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire. Une personne morale peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, son représentant permanent sera nommé ou confirmé en conformité avec la Loi.

Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

**Art. 7.** Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, une procuration entre administrateurs étant permise, laquelle procuration peut être donnée par lettre, télégramme, télex ou fax.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent voter par lettre, télégramme, télex ou fax.

Les résolutions sont prises à la majorité des voix.

En cas de partage, le président a une voix prépondérante.

**Art. 8.** Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des Actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Tout Administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société, dans une opération soumise à l'approbation du Conseil d'Administration, est tenu d'en prévenir le conseil et de faire mentionner cette déclaration dans le procès-verbal de la séance. Il ne peut prendre part à cette délibération. Lors de la prochaine assemblée générale, avant tout vote sur d'autres résolutions, il est spécialement rendu compte des opérations dans lesquelles un des Administrateurs aurait eu un intérêt opposé à celui de la Société.

En cas d'un Actionnaire Unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.



**Art. 9.** Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux Administrateurs dont celle de l'Administrateur-délégué ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par deux Administrateurs ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur-délégué nommé pour la gestion et les opérations courantes de la Société et pour la représentation de la Société dans la gestion et les opérations courantes, par la seule signature de l'Administrateur-délégué, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

**Art. 10.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Le conseil d'administration peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs. Le fondé de pouvoir ou le directeur ne doit pas être nécessairement un administrateur ou un actionnaire.

**Art. 11.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la Société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur-délégué à ces fins.

**Art. 12.** La Société peut avoir un actionnaire unique lors de sa constitution. Il en est de même lors de la réunion de toutes ses actions en une seule main. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique n'entraîne pas la dissolution de la société.

S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

Toute assemblée générale sera convoquée conformément aux dispositions légales.

Elles doivent être convoquées sur la demande d'Actionnaires représentant dix pour cent du capital social.

Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation.

Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

Lorsque la société a un actionnaire unique, ses décisions sont des résolutions écrites.

Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts ou par la loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent être adoptées par une majorité de deux tiers des Actionnaires présents ou représentés.

Cependant, la nationalité de la Société ne peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidées qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

#### **Titre IV.- Surveillance**

**Art. 13.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Ils peuvent être réélus ou révoqués à tout moment.

#### **Titre V.- Assemblée Générale**

**Art. 14.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier mardi du mois de mars à 15.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent qu'ils ont eu connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation préalable.

Chaque action donne droit à une voix.

#### **Titre VI.- Année sociale, Répartition des bénéfices**

**Art. 15.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 16.** L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

#### **Titre VII.- Dissolution, Liquidation**

**Art. 17.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

#### **Titre VIII.- Dispositions Générales**

**Art. 18.** Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

##### *Libération du capital social*

Le capital social de cinquante mille Euros (EUR 50.000) représenté par cinq cents (500) actions sans valeur nominale est libéré intégralement par l'apport aux valeurs comptables à la date du 30 avril 2007 de la partie des éléments du patrimoine actif de la société scindée destinée à la société.

Le bilan d'ouverture de la société WATT LUX S.A. se présente donc comme suit:

<i>Actif</i>	
Immobilisations corporelles . . . . .	25.692,80
Immobilisations financières - particip . . . . .	18.500,00
Créances . . . . .	664.395,70
Avoirs en banque . . . . .	703.566,01
Total actif . . . . .	<u>1.412.154,51</u>
<i>Passif</i>	
Capital souscrit . . . . .	50.000,00
Réserve légale . . . . .	1.550,00
Résultat reporté . . . . .	1.360.999,96
Perte de l'exercice . . . . .	- 48.089,46
Provisions (impôts) . . . . .	23.104,48
Dettes . . . . .	24.339,53
Compte de régularisation . . . . .	<u>250,00</u>
Total passif . . . . .	1.412.154,51

##### *Rapport du réviseur d'entreprises*

Ledit apport a fait l'objet d'un rapport d'un réviseur d'entreprises indépendant agréé conformément à l'article 26-1 de la loi sur les sociétés commerciales, établi par FIDUCIAIRE GLACIS S.à r.l., réviseur d'entreprises ayant son siège social à Luxembourg, en date du 23 juillet 2007.

##### *Les conclusions de ce rapport sont les suivantes*

«La valeur effective des actifs et passifs apportée à la nouvelle société WATT LUX S.A. correspond au moins au nombre et à la valeur nominale de 500 actions à émettre en contrepartie, c'est-à-dire EUR 50.000,00.»

Ce rapport restera annexé aux présentes.

#### **Dénomination, Siège social, Objet, Durée.**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Par l'effet de la scission de WATT LUX S.A. par acte du notaire Gérard Lecuit de Luxembourg, il a été formé entre les comparants et tous ceux qui deviendront actionnaires par la suite, une société anonyme sous la dénomination de 4 ENERGY S.A.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société a pour objet tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger la planification, la construction, l'installation et l'exploitation d'éoliennes ainsi que tout moyen de production d'électricité utilisant les énergies renouvelables (biomasse, photovoltaïque...).

La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La Société a en outre pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, et peut leur prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties, des avances ou de toutes autres manières. Elle a en outre pour objet l'acquisition par achat, par voie de participation, d'apport, de prise ferme ou d'option, d'achat de négociation, de souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets, brevets et licences et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet, en restant toutefois dans les limites tracées par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

## **Titre II.- Capital, Actions**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à cinquante mille euros (EUR 50.000,00) représenté par cinq cents (500) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,00) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

## **Titre III.- Administration**

**Art. 6.** En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, le Conseil d'Administration peut être réduit à un Administrateur (L'«Administrateur Unique») jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire. Une personne morale peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, son représentant permanent sera nommé ou confirmé en conformité avec la Loi.

Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

**Art. 7.** Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, une procuration entre administrateurs étant permise, laquelle procuration peut être donnée par lettre, télégramme, télex ou fax.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent voter par lettre, télégramme, télex ou fax.

Les résolutions sont prises à la majorité des voix.

En cas de partage, le président a une voix prépondérante.

**Art. 8.** Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des Actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Tout Administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société, dans une opération soumise à l'approbation du Conseil d'Administration, est tenu d'en prévenir le conseil et de faire mentionner cette déclaration dans le procès-verbal de la séance. Il ne peut prendre part à cette délibération. Lors de la prochaine assemblée générale, avant tout vote sur d'autres résolutions, il est spécialement rendu compte des opérations dans lesquelles un des Administrateurs aurait eu un intérêt opposé à celui de la Société.

En cas d'un Actionnaire Unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

**Art. 9.** Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux Administrateurs dont celle de l'Administrateur-délégué ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par deux Administrateurs ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur-délégué nommé pour la gestion et les opérations courantes de la Société et pour la représentation de la Société dans la gestion et les opérations courantes, par la seule signature de l'Administrateur-délégué, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

**Art. 10.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Le conseil d'administration peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs. Le fondé de pouvoir ou le directeur ne doit pas être nécessairement un administrateur ou un actionnaire.

**Art. 11.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la Société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur-délégué à ces fins.

**Art. 12.** La Société peut avoir un actionnaire unique lors de sa constitution. Il en est de même lors de la réunion de toutes ses actions en une seule main. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique n'entraîne pas la dissolution de la société.

S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

Toute assemblée générale sera convoquée conformément aux dispositions légales.

Elles doivent être convoquées sur la demande d'Actionnaires représentant dix pour cent du capital social.

Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation.

Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

Lorsque la société a un actionnaire unique, ses décisions sont des résolutions écrites.

Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts ou par la loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent être adoptées par une majorité de deux tiers des Actionnaires présents ou représentés.

Cependant, la nationalité de la Société ne peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidées qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

#### **Titre IV.- Surveillance**

**Art. 13.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Ils peuvent être réélus ou révoqués à tout moment.

#### **Titre V.- Assemblée Générale**

**Art. 14.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier mardi du mois de mars à 16.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent qu'ils ont eu connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation préalable.

Chaque action donne droit à une voix.

#### **Titre VI.- Année sociale, Répartition des bénéfices**

**Art. 15.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 16.** L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

#### **Titre VII.- Dissolution, Liquidation**

**Art. 17.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

#### **Titre VIII.- Dispositions générales**

**Art. 18.** Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

##### *Libération du capital social*

Le capital social de cinquante mille Euros (EUR 50.000,-) représenté par cinq cents (500) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune est libéré intégralement par l'apport aux valeurs comptables à la date du 30 avril 2007 de la partie des éléments du patrimoine actif de la société scindée destinée à la société.

Le bilan d'ouverture de la société 4 ENERGY S.A. se présente donc comme suit:

<i>Actif</i>	
Immobilisations financières - particip . . . . .	18.500,00
Créances . . . . .	169.699,05
Avoirs en banque . . . . .	1.243.931,78
Total actif . . . . .	<u>1.432.130,83</u>
<i>Passif</i>	
Capital souscrit . . . . .	50.000,00
Réserve légale . . . . .	1.550,00
Résultat reporté . . . . .	1.360.999,96
Perte de l'exercice . . . . .	- 4.493,49
Provisions (impôts) . . . . .	23.104,48
Dettes . . . . .	719,89
Compte de régularisation . . . . .	<u>250,00</u>
Total passif . . . . .	1.432.130,83

##### *Rapport du réviseur d'entreprises*

Ledit apport a fait l'objet d'un rapport d'un réviseur d'entreprises indépendant agréé conformément à l'article 26-1 de la loi sur les sociétés commerciales, établi par FIDUCIAIRE GLACIS S.à r.l., réviseur d'entreprises ayant son siège social à Luxembourg, en date du 23 juillet 2007.

*Les conclusions de ce rapport sont les suivantes*

«La valeur effective des actifs et passifs apportée à la nouvelle société 4 ENERGY S.A. correspond au moins au nombre et à la valeur nominale de 500 actions à émettre en contrepartie, c'est-à-dire EUR 50.000,00.»

Ce rapport restera annexé aux présentes.

*Sixième résolution*

L'Assemblée constate que les apports aux sociétés anonymes nouvelles ainsi constituées ont été faits sur base de la situation comptable au 30 avril 2007.

*Septième résolution*

L'Assemblée constate qu'au point de vue comptable et fiscal, la scission prend effet rétroactif au 1<sup>er</sup> mai 2007 et qu'à partir de cette date les opérations de la société à scinder sont censées être réalisées par cette société pour le compte des deux sociétés nouvelles.

Les actions des sociétés nouvelles auront le droit de participer au bénéfice à partir de cette date.

*Huitième résolution*

L'Assemblée approuve l'attribution des actions des sociétés anonymes nouvelles ainsi constituées aux actionnaires de la société scindée de manière strictement proportionnelle à leur participation dans le capital de la société scindée, c'est-à-dire que les actionnaires de la société scindée recevront pour une action de la Société une action dans chacune des deux nouvelles sociétés.

*Constatation*

L'Assemblée constate que la scission est réalisée par les présentes conformément à l'article 301 de la loi concernant les sociétés commerciales, sans préjudice des dispositions de l'article 302 de ladite loi sur l'effet de la scission vis-à-vis des tiers.

Elle constate encore la dissolution sans liquidation de la Société suite à la réalisation de la scission suivant les modalités décrites dans le projet de scission.

*Déclaration du notaire*

Le notaire soussigné déclare conformément aux dispositions de l'article 300 (2) de la loi concernant les sociétés commerciales avoir vérifié et atteste l'existence et la légalité des actes et formalités incombant à la société scindée ainsi que du projet de scission.

Ensuite les actionnaires des deux sociétés nouvelles, tous ici dûment représentés, ont déclaré prendre en assemblée générale pour compte des nouvelles sociétés les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

Sont nommés aux fonctions d'administrateurs pour les deux nouvelles sociétés:

- Monsieur Benoît Digeon, directeur de sociétés, né à Amiens (France) le 13 novembre 1973, demeurant à L-1632 Luxembourg, 27, rue Glück

- Monsieur Frédéric Deflorenne, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1450 Luxembourg, 21, côte d'Eich, né à Charleroi (Belgique) le 4 octobre 1973.

- Monsieur Jörg Temme, directeur de sociétés, né à Detmold (Allemagne) le 13 août 1970, demeurant à 6, rue du Pré Gondé à F-57070 Metz.

Est nommé administrateur-délégué de la société WATT LUX S.A:

Monsieur Benoît Digeon, prénommé.

Est nommé administrateur-délégué de la société 4 ENERGY S.A:

Monsieur Jörg Temme, prénommé.

2) Est appelée aux fonctions de commissaire pour les deux nouvelles sociétés:

La société FIDUCIAIRE DEFLORENNE & ASSOCIES S.à r.l., société établie et ayant son siège social à L-1450 Luxembourg, 21, côte d'Eich et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 111.495.

3) Les mandats des administrateurs et des commissaires ainsi nommés expireront à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2012.

4) Le siège social de WATT LUX S.A. est fixé à: L-1632 Luxembourg, 27, rue Gluck.

5) Le siège social de 4 ENERGY S.A. est fixé L-1450 Luxembourg, 21, Côte d'Eich.

Le conseil d'administration est autorisé à déplacer celle-ci à l'intérieur de la commune du siège social.

6) Du point de vue comptable, le premier exercice social des deux nouvelles sociétés commence le 1<sup>er</sup> mai 2007 et se termine le 31 décembre 2007.

7) La première assemblée générale annuelle se tiendra en l'an deux mille huit.

*Evaluation des frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent aux sociétés nouvellement constituées sont estimés à environ cinq mille euros (5.000,00 EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Nezar, B. Tassigny, F. Deflorenne, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2007, LAC/2007/19974. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007096477/220/485.

(070108357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2007.

**KR Real Estate Corporation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1313 Luxembourg, 2A, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 108.219.

In the year two thousand and six, on the twenty-second day of August,

Before Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, in place of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg, currently prevented, who will guard the original of the present deed, appears:

KD REAL ESTATE CORPORATION Sàrl, a private limited liability company organised under the laws of Luxembourg, having its registered office at 2a, rue des Capucins, L-1313 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 101.221, (the «Sole Shareholder»);

in its capacity as Sole Shareholder of KR REAL ESTATE CORPORATION S.à r.l, a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated by a deed drawn up by the notary André-Jean-Joseph Schwachtgen on 23 May 2005, having its registered office at 2A, rue des Capucins, L-1313 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 118.219 and whose articles have been published in the Mémorial C dated 10 October 2005 number 1012 page 48,556 (the «Company»);

The articles of incorporation of the Company (the «Articles») have not been amended since the incorporation of the Company;

hereby takes the following written resolutions in accordance with the provisions of article 9 of the Articles and of articles 200-2 of the Luxembourg law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended from time to time (the «Law»).

The Sole Shareholder is represented by Mr Patrick Van Hees, jurist in Mersch, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal, which, initialled *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to change the official writing language of the Articles of the Company from Deutsch to French.

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend and restate the Articles of the Company, which shall read as follows:

**Chapter I- Form, Name, Registered office, Object, Duration**

**Art. 1. Form - Corporate name.** There is formed a private limited liability company under the name KR REAL ESTATE CORPORATION S.à r.l. which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the «Articles»).

**Art. 2. Registered office.**

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg).

2.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3 However, the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers of the Company is authorised to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg.

### **Art. 3. Object.**

3.1 The Company's object is also to invest in real estate directly or indirectly in Luxembourg and abroad and to acquire or sell or other disposition and to hold, directly or indirectly, interests in Luxembourg or foreign entities, by way of, among others, the subscription or the acquisition of any securities, silent participation and rights through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests.

3.2 The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or an indirect interest which may take a form of a silent participation, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the «Connected Companies»), it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

3.3 The Company may in particular enter into the following transactions, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector:

- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue, on a private basis, of bonds, notes, promissory notes and other debt or equity instruments, the use of financial derivatives or otherwise;

- to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;

- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, or any directors or officers of the Company or any of the Connected Companies, within the limits of Luxembourg Law;

3.4 The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above, however without taking advantage of the Act of July 31, 1929, on Holding Companies.

### **Art. 4. Duration.**

4.1 The Company is established for an unlimited duration.

## **Chapter II- Capital, Shares**

### **Art. 5. Share capital.**

5.1 The corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-) represented by hundred and twenty five (125) shares of hundred Euros (€ 100.-) each (hereafter referred to as the «Shares»). The holders of the Shares are together referred to as the «Shareholders».

5.2 In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the Shareholders).

5.3 All Shares will have equal rights.

5.1 The Company can proceed to the repurchase of its own shares within the limits set by the Law.

**Art. 6. Shares indivisibility.** Towards the Company, the Company's Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

### **Art. 7. Transfer of shares.**

7.1 In case of a single Shareholder, the Company's Shares held by the single Shareholder are freely transferable.

7.2 In case of plurality of Shareholders, the Shares held by each Shareholder may be transferred by application of the requirements of articles 189 and 190 of the Law.

## **Chapter III- Management**

### **Art. 8. Management.**

8.1 The Company is managed by one or more manager(s) appointed by a resolution of the shareholders). In case of one manager, he/it will be referred to as the «Sole Manager». In case of plurality of managers, they will constitute a board of managers («conseil de gérance») (hereafter the «Board of Managers»)

8.2 The managers need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause by a resolution of the shareholder(s).



**Art. 9. Powers of the Sole Manager or of the Board of Managers.**

9.1 In dealing with third parties, the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers, without prejudice to articles 8 and 10 of the present Articles, will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

9.2 All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Sole Manager or in case of plurality of managers, of the Board of Managers.

**Art. 10. Representation of the company.** Towards third parties, the Company shall be, in case of a Sole Manager, bound by the sole signature of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers or by the signature of any person to whom such power shall be delegated, in case of a Sole Manager, by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by any two managers.

**Art. 11. Delegation and agent of the Sole Manager or of the Board of Managers.**

11.1 The Sole Manager or, in case of plurality of managers, any two managers may delegate its/their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

11.2 The Sole Manager or, in case of plurality of managers, any two managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

**Art. 12. Meeting of the Board of Managers.**

12.1 In case of plurality of managers, the meetings of the Board of Managers are convened by any manager.

12.2 The Board of Managers may validly debate and take decisions without prior notice if all the managers are present or represented and have waived the convening requirements and formalities.

12.3 Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telegram or telefax or email or letter another Manager as his proxy. A Manager may also appoint another Manager to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

12.4 The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority.

12.5 The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating Manager is able to hear and to be heard by all other participating managers whether or not using this technology, and each participating Manager shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

12.6 A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers.

12.7 The minutes of a meeting of the Board of Managers shall be signed by all managers present or represented at the meeting. Extracts shall be certified by any Manager or by any person nominated by any Manager or during a meeting of the Board of Managers.

**Chapter IV- General meeting of Shareholders**

**Art. 13. Powers of the general meeting of Shareholder(s) - Votes.**

13.1 If there is only one Shareholder, that sole Shareholder assumes all powers conferred to the general Shareholders' meeting and takes the decisions in writing.

13.2 In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares, which he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. All Shares have equal voting rights.

13.3 If all the shareholders are present or represented they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.

13.4 If there are more than twenty-five Shareholders, the Shareholders' decisions have to be taken at meetings to be convened in accordance with the applicable legal provisions.

13.5 If there are less than twenty-five Shareholders, each Shareholder may receive the text of the decisions to be taken and cast its vote in writing.

13.6 A Shareholder may be represented at a Shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not be a Shareholder.

13.7 Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the share capital adopt them. However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three-quarters of the Company's Share capital, subject to any other provisions of the Law.

**Chapter V- Business year**

**Art. 14. Business year.**

14.1 The Company's financial year starts on the 1st January and ends on the 31st December of each year.

14.2 At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the Sole Manager or in case of plurality of managers, by the Board of Managers and the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3 Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

#### **Art. 15. Distribution right of shares.**

15.1 The profits in respect of a financial year, after deduction of general and operating expenses, charges and depreciations, shall constitute the net profit of the Company in respect of that period.

15.2 From the net profits thus determined, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

15.3 To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by law and by these Articles, the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers shall propose that cash available for remittance be distributed.

15.4 The decision to distribute funds and the determination of the amount of such distribution will be taken by a majority vote of the Shareholders.

15.5 Notwithstanding the preceding provisions, the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the shareholder(s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the shareholder(s).

### **Chapter VI.- Liquidation**

#### **Art. 16. Dissolution and liquidation.**

16.1 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

16.2 The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with the applicable legal provisions.

16.3 The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

### **Chapter VII.- Applicable law**

**Art. 17. Applicable law.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing person, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française:**

L'an deux mille six, le vingt-deux août.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en remplacement de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, actuellement empêché, lequel aura la garde de la présente minute, comparait:

KD REAL ESTATE CORPORATION Sàrl, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2a, rue des Capucins, L-1313 Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 101.221 (l'«Associé Unique»);

en qualité d'Associé Unique de KR REAL ESTATE CORPORATION S.à r.l, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, constituée en vertu d'un acte du notaire André-Jean-Joseph Schwachtgen le 23 mai 2005, ayant son siège social au 2a, rue des Capucins, L-1313 Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 108.219, dont les statuts ont été publiés au Mémorial C en date du 10 octobre 2005, numéro 1012, page 48.556 (la «Société»);

Les statuts de la Société (les «Statuts») n'ont pas été modifiés depuis la constitution de la Société;

adopte les résolutions écrites suivantes conformément à l'article 9 des Statuts et à l'article 200-2 de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»).

L'Associé Unique est représenté par Patrick Van Hees, employé privé à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu de la procuration sous seing privé, laquelle, paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

*Première résolution*

L'Associé Unique décide de modifier la langue officielle des Statuts de la Société de l'Allemand au Français.

*Seconde résolution*

L'Associé Unique décide de modifier les Statuts de la Société qui auront désormais la teneur suivante:

**Titre I<sup>er</sup> - Forme, Nom, Siège social, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme - Dénomination.** Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de KR REAL ESTATE CORPORATION S.à r.l qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

**Art. 2. Siège social.**

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

2.2 Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.3 Toutefois, le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance de la Société est autorisé à transférer le siège de la Société dans la Ville de Luxembourg.

**Art. 3. Objet.**

3.1 L'objet de la Société est d'investir dans les biens immobiliers directement ou indirectement à Luxembourg ou à l'étranger et d'acquérir ou de vendre ou tout autre acte de disposition et de détenir, directement ou indirectement, des intérêts dans des entités, luxembourgeoises ou étrangères, par le biais, entre autre de, la souscription ou l'acquisition de tous titres, participations silencieuse et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou d'instruments financiers de dettes, sous quelle que forme que ce soit, ainsi que leur administration, leur développement et leur gestion.

3.2 La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, pouvant prendre la forme d'une participation silencieuse, sans que celui-ci soit substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprises comme les «Sociétés Apparentées»), il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui ferait qu'elle soit engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier.

3.3 La Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes, il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- agir en qualité d'associé commanditaire d'une société en commandite de droit allemand;
- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre et autres instruments de dette ou titres de capital, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;
- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec ou de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérée comme performante;
- accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise;

3.4 La Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les Sociétés de participation financières.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Titre II.- Capital, Parts**

**Art. 5. Capital social.**

5.1 Le capital social souscrit est fixé à douze mille cinq cents Euro (12.500,- €) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales (les «Parts Sociales»), ayant une valeur nominale de cent Euro (100,- €), chacune. Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après les «Associés».

5.2 Complémentaire au capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Le montant dudit compte déprime d'émission sera laissé à la libre disposition des Associés.

5.3 Toutes les Parts Sociales donnent droit à des droits égaux.

5.4 La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites fixées par la Loi.

**Art. 6. Indivisibilité des parts.** Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 7. Transfert des parts.**

7.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

7.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les Parts Sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par les articles 189 et 190 de la Loi.

### **Titre III- Gérance**

**Art. 8. Gérance.**

8.1 La Société est administrée par un gérant ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associé(s). Dans le cas d'un seul gérant, il est défini ci-après comme le «Gérant Unique». En cas de pluralité de gérants, ils constitueront un conseil de gérance (ci-après le «Conseil de Gérance»).

8.2 Les gérants ne sont pas obligatoirement des Associés. Les gérants pourront être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision des Associé(s).

**Art. 9. Pouvoirs du Conseil de Gérance.**

9.1 Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, sans préjudice des articles 8 et 10 des présents Statuts, a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

9.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des Associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

**Art. 10. Représentation la société.** Vis-à-vis des tiers, la Société est, en cas de Gérant Unique, valablement engagée par la seule signature de son Gérant Unique, ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants ou par la signature de toute personne à qui le pouvoir aura été délégué, en cas de Gérant Unique, par son Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par tout gérant.

**Art. 11. Délégation et agent du Gérant Unique et du Conseil de Gérance.**

11.1 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, deux gérants peut/peuvent déléguer ses/leurs pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées.

11.2 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, deux gérants détermine(nt) les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de tout mandataire, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

**Art. 12. Réunion du Conseil de Gérance.**

12.1 En cas de pluralité de gérants, les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par tout gérant.

12.2 Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés et s'ils ont renoncé aux formalités de convocation.

12.3 Tout gérant est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil de Gérance par un autre gérant, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite, d'un télégramme, d'un fax, d'un e-mail ou d'une lettre. Un gérant pourra également nommer par téléphone un autre gérant pour le représenter, moyennant confirmation écrite ultérieure.

12.4 Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à une majorité simple.

12.5 L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les gérants participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

12.6 Une décision écrite, signée par tous les gérants est valable et valide comme si elle avait été adoptée lors d'une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents ayant le même contenu signée par tous les membres du Conseil de Gérance.

12.7 Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance sont signés par tous les gérants présents ou représentés aux séances. Des extraits seront certifiés par un gérant ou par toute personne désignée à cet effet par un gérant ou lors de la réunion du Conseil de Gérance.

#### **Titre IV- Assemblée générale des Associés**

##### **Art. 13. Pouvoirs de l'assemblée générale des Associés - Votes.**

13.1 S'il n'y a qu'un seul Associé, cet Associé unique exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés et prend les décisions par écrit.

13.2 En cas de pluralité d'Associés, chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives indépendamment du nombre de parts détenues. Chaque Associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Toutes les Parts Sociales ont des droits de vote égaux.

13.3 Si tous les Associés sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer aux formalités de convocation et la réunion peut valablement être tenue sans avis préalable.

13.4 S'il y a plus de vingt-cinq Associés, les décisions des Associés doivent être prises aux réunions à convoquer conformément aux dispositions légales applicables.

13.5 S'il y a moins de vingt-cinq Associés, chaque Associé pourra recevoir le texte des décisions à adopter et donner son vote part écrit.

13.6 Un Associé pourra être représenté à une réunion des Associés en nommant par écrit (par fax ou par e-mail ou par tout autre moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être nécessairement un Associé.

13.7 Des décisions collectives ne sont valablement prises que seulement si les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent. Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'Associés (en nombre) détenant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des toutes autres dispositions légales.

#### **Titre V.- Exercice social**

##### **Art. 14. Exercice social.**

14.1 L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis par le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance et celui-ci prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

14.3 Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

##### **Art. 15. Droit de distribution des parts.**

15.1 Les profits de l'exercice social, après déduction des frais généraux et opérationnels, des charges et des amortissements, constituent le bénéfice net de la Société pour cette période.

15.2 Le bénéfice net ainsi déterminé, cinq pour cent (5%) seront prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

15.3 Dans la mesure où des fonds peuvent être distribués au niveau de la Société tant dans le respect de la loi que des Statuts, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance pourra proposer que les fonds disponibles soient distribués.

15.4 La décision de distribuer des fonds et d'en déterminer le montant sera prise à la majorité des Associés.

15.5 Malgré les dispositions précédentes, le Gérant Unique ou en cas de la pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires au(x) associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par l'associé(s).

#### **Titre VI.- Liquidation**

##### **Art. 16. Dissolution et liquidation.**

16.1 La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses Associés.

16.2 La liquidation de la Société sera décidée par la réunion des Associés en conformité avec les dispositions légales applicables.

16.3 La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui termineront leurs pouvoirs et rémunérations.

#### **Titre VII.- Loi applicable**

**Art. 17. Loi applicable.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare qu'à la requête de la comparante, le présent acte est établi en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par son nom, prénom, état civil et résidence, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Van Hees, J. Elvinger.

Enregistré à Mersch, le 30 août 2006, vol. 438, fol. 6, case 3. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 21 septembre 2006.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007096487/242/382.

(070108075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2007.

**NextiraOne S.A. - Succursale de Luxembourg, Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-5365 Munsbach, 12, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 77.973.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 2007.

*Pour NextiraOne S.A., société anonyme de droit belge*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2007097683/250/16.

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2007, réf. LSO-CH04076. - Reçu 64 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070109868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2007.

**ColLife Partners Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.600,00.**

Siège social: L-1475 Luxembourg, 1, rue du Saint-Esprit.

R.C.S. Luxembourg B 130.558.

—  
STATUTS

L'an deux mille sept, le vingt-neuf juin

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

COLONY LUXEMBOURG S.à r.l, société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 1, rue du Saint-Esprit, L-1475 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 88.540,

Ici représentée par Hubert Janssen, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

**Titre I<sup>er</sup> . Forme - Nom - Siège social - Objet - Durée**

**1. Forme - Dénomination.** Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de ColLife PARTNERS HOLDING S.à r.l. qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après dénommée la «Société»), et, en particulier, la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après dénommée la «Loi»), ainsi que par les présents statuts (ci-après dénommés les «Statuts»).

**2. Siège social.**

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

2.2 Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des Associés (définis à l'article 5) délibérant comme en matière de modification des Statuts

2.3 Toutefois, le Gérant (défini à l'article 8) est autorisé à transférer le siège social de la Société à l'intérieur de la Ville de Luxembourg.

2.4 Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire de siège social, restera de nationalité luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le Gérant.

### **3. Objet.**

3.1 La Société a pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

3.2 La Société pourra notamment employer ses fonds à la création, la gestion, la mise en valeur et la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et droits de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute société ou entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière tous titres et droits, les mettre en valeur, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, contracter des emprunts ou obtenir toute forme de crédit, délivrer à cet égard toutes garanties pour couvrir ses obligations et accorder à ses filiales ou toutes sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect ou encore à toutes sociétés qui seraient associés de la Société tous concours, prêts, avances ou garanties.

3.3 La Société pourra aussi réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers et, en général, toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs décrits ci-dessus, de manière à faciliter l'accomplissement de son objet social.

**4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

## **Titre II. Capital - Parts**

### **5. Capital social.**

5.1 Le capital social souscrit est fixé à douze mille cinq cents Euros (12.600,- €) représenté par deux cent dix (210) parts sociales (ci-après dénommées les «Parts Sociales» ou, chacune, une «Part Sociale»). Chaque Part Sociale a une valeur nominale de soixante Euros (60,- €). Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après comme les «Associés».

5.2 En sus du capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée.

5.3 Toutes les Parts Sociales ont des droits égaux.

**6. Indivisibilité des parts.** Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, si bien que seul un propriétaire est admis par Part Sociale. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

### **7. Transfert des parts.**

7.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

7.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les Parts Sociales détenues par un des Associés sont librement transmissibles à un autre Associé.

7.3 En cas de cession à un non-Associé, les Parts Sociales détenues par chaque Associé pourront être cédées conformément aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

7.4 Chaque Associé s'engage en outre à ne pas céder, mettre en gage ou conférer des garanties sur les Parts Sociales qu'il détient sans l'accord écrit préalable du Gérant.

## **Titre III. Gérance**

### **8. Gérance.**

8.1 La Société est gérée par un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance») composé de trois membres et qui n'ont pas besoin d'être associés.

8.2 Les membres du Conseil de Gérance devront être nommés à la majorité des voix parmi une liste de candidats proposés par les Investisseurs COLONY, cette liste, afin d'éviter tout doute, devra contenir un nombre de candidats qui sera toujours supérieur au nombre de gérants à nommer. A tout moment, au moins deux membres du Conseil de Gérance devront être de nationalité luxembourgeoise et/ou des entités constituées et gouvernées par les lois de Luxembourg.

8.3 Les membres du Conseil de Gérance ne peuvent être révoqués que pour négligence grave ou faute intentionnelle, par une résolution des Associés titulaires d'au moins la majorité des droits de votes. Au cas où un membre du Conseil de Gérance serait révoqué comme il l'est prévu dans cet Article 8.3. les Associés devront nommer, à la majorité des voix, un nouveau gérant selon la forme prévue à l'Article 8.2.

8.4 Les membres du Conseil de Gérance ne contractent, en raison de leur position, aucune responsabilité personnelle relativement à tout engagement valablement pris par eux au nom de la Société.

#### **9. Pouvoirs du Conseil de Gérance.**

9.1 Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des Associés relèvent de la compétence du Conseil de Gérance.

#### **10. Réunions et décisions du Conseil de Gérance.**

10.1 Le Conseil de Gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, sa place sera pourvue par élection parmi les membres du Conseil de Gérance présents à la réunion.

10.2 Le Conseil de Gérance peut élire un Secrétaire\* parmi ses membres.

10.3 Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par n'importe lequel des gérants.

10.4 Un membre du Conseil de Gérance peut être représenté par un autre membre du Conseil de Gérance à la réunion du Conseil de Gérance.

10.5 Le Conseil de Gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable si tous les membres du Conseil de Gérance sont présents ou représentés. Le procès-verbal de la réunion sera signé par tous les membres du Conseil de Gérance présents à la réunion.

10.6 Les membres du Conseil de Gérance ne peuvent valablement voter et prendre des décisions que si la majorité de ses membres est présente ou représentée.

10.7 Les décisions du Conseil de Gérance ne seront valablement prises que si elles sont approuvées par une majorité des votes des membres du Conseil de Gérance.

10.8 Un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance peuvent participer à une réunion par voie de conférence téléphonique ou par tous autres moyens de communication similaires mis en place à partir du Luxembourg permettant ainsi à plusieurs personnes de participer à une telle réunion et de communiquer entre eux de manière simultanée. Une telle participation sera réputée égale à une présence physique à la réunion. Une telle décision peut être matérialisée dans un seul document ou dans plusieurs documents distincts ayant le même contenu et signés par tous les membres ayant participé à la dite réunion.

10.9 Une décision écrite, signée par tous les membres du Conseil de Gérance, est propre et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance, qui aurait été dûment convoquée et tenue. Une telle décision peut être matérialisée dans un seul document ou dans plusieurs documents distincts ayant le même contenu et signés par tous les membres ayant participé à la dite réunion.

**11. Représentation de la société.** Pour tout engagement en deçà de EUR 10.000,- (dix mille Euros), tout membre du Conseil de Gérance peut engager la Société individuellement. Pour tout engagement dépassant ce montant, la Société sera valablement engagée par la signature de deux membres du Conseil de Gérance agissant conjointement.

La Société est aussi valablement engagée par la signature de toute personne à laquelle ce pouvoir aura été délégué par le Conseil de Gérance ou par deux membres du Conseil de Gérance.

#### **12. Délégation et mandataires du Conseil de Gérance.**

12.1 Le Conseil de Gérance ou deux membres du Conseil de Gérance peut déléguer ses/leurs pouvoirs pour des missions spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc et détermine, le cas échéant, les responsabilités et la rémunération de tout mandataire, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres conditions de son mandat.

### **Titre IV. Assemblée générale des associés**

#### **13. Pouvoirs de l'assemblée générale des associés - Votes.**

13.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés au Gérant par la loi ou les Statuts seront de la compétence de l'assemblée générale des Associés.

13.2 En particulier, l'assemblée générale des Associés est compétente pour modifier les Statuts, changer la nationalité de la Société et augmenter les engagements de ses Associés.

13.3 Chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives indépendamment du nombre de Parts Sociales qu'il détient. Chaque Associé possède des droits de vote en proportion avec le nombre de Parts Sociales qu'il détient.

13.4 Lorsqu'un Associé détient toutes les Parts Sociales, il exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés et ses décisions sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

#### **14. Tenue d'assemblées générales.**

14.1 Des assemblées générales pourront toujours être convoquées par le Gérant.

14.2 Lorsque la Société aura plus de vingt-cinq Associés, il devra être tenu, chaque année, une assemblée générale le dernier vendredi du mois de juin de chaque année.

14.3 Quel que soit le nombre d'Associés, le bilan et le compte de profits et pertes sont soumis à l'approbation de l'Associé (ou des Associés). L'Associé (ou les Associés) se prononcera (ou se prononceront) également par un vote spécial sur la décharge à donner au Gérant.



### 15. Majorités.

15.1 Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant que les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent. Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première réunion ou consultation écrite, les Associés sont convoqués ou consultés une seconde fois par lettres recommandées et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représentée.

15.2 Les résolutions modifiant les Statuts ne peuvent être adoptées que conformément aux dispositions de la Loi et par une majorité d'Associés représentant les trois quarts du capital social de la Société.

15.3 Néanmoins, le changement de nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des Associés ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des Associés et conformément à toute autre disposition légale.

## Titre V. Exercice social

### 16. Exercice social.

16.1 L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

16.2 A la fin de chaque exercice social, les comptes de la Société sont établis par le Gérant.

Le Gérant prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

16.3 Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaire et bilan au siège social de la Société.

### 17. Droit de distribution sur les parts.

17.1 Les profits de l'exercice social, après déduction des frais généraux et opérationnels, des amortissements et des autres charges, constituent le bénéfice net de la Société pour cette période.

17.2 Cinq pour cent (5%) du bénéfice annuel net de la Société ainsi déterminé seront obligatoirement prélevés et alloués à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire dès que le montant de la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société mentionné à l'article 5 des Statuts ou, le cas échéant, tel qu'il sera augmenté ou réduit.

17.3 Dans la mesure où des fonds sont disponibles au niveau de la Société aux fins de distribution et dans la mesure où la loi et les Statuts le permettent, le Gérant pourra proposer que les fonds disponibles soient distribués.

17.4 La décision de distribuer des fonds et d'en déterminer leur montant seront pris par l'assemblée générale des Associés.

17.5 Des acomptes sur dividendes pourront être versés sur décision du Gérant à condition:

17.5.1 qu'un état comptable intermédiaire soit établi et que ce-dernier fasse apparaître que les fonds disponibles pour la distribution sont suffisants; et

17.5.2 que le montant à distribuer n'excède pas le montant des résultats réalisés depuis le fin du dernier exercice social dont les comptes ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés ainsi que des prélèvements effectués sur les réserves disponibles à cet effet et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes portées en réserves en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

## Titre VI. Liquidation

**18. Causes de dissolution.** La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité ou de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses Associés.

### 19. Liquidation.

19.1 La liquidation de la Société ne peut être décidée que par la majorité des Associés représentant les trois quarts du capital social de la Société.

19.2 La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

## Titre VII. Loi applicable

**20. Loi applicable.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une stipulation spécifique dans les Statuts il est fait référence à la Loi.

### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 Décembre 2007.

### *Souscription - Libération*

Le capital social a été souscrit comme suit:

	Parts Sociales
COLONY LUXEMBOURG S.à r.l. . . . . .	210
Total: deux cent dix Parts Sociales . . . . .	210

Toutes les Parts Sociales ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de douze mille six cents Euros (12.600,- €) correspondant à un capital de douze mille six cents Euros (12.600,- €) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille huit cents Euros.

#### *Assemblée générale*

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés aux fonctions de Gérant pour une période indéterminée:

COLONY LUXEMBOURG, S.à r.l., dont le siège social est 1, rue du Saint-Esprit, L-1475 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 88.540

Monsieur Philippe Lenglet, avec adresse professionnelle au 1, rue du Saint-Esprit, L-1475 Luxembourg

Monsieur Claude Baer, avec adresse professionnelle au 1, rue du Saint-Esprit, L-1475 Luxembourg

Conformément à l'article 11 des Statuts, la Société se trouvera valablement engagée par la seule signature d'un membre du Conseil de Gérance, excepté pour tous engagements dépassant dix mille euros (EUR 10.000,-) pour lesquels la signature conjointe de deux membres du Conseil de Gérance est requise.

2) Le siège social de la Société est établi au 1, rue du Saint-Esprit, L-1475 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue française, suivi d'une version anglaise, et en cas de divergence entre le texte français et le texte anglais, le texte français fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

#### **Suit la traduction anglaise du texte qui précède:**

In the year two thousand and seven, on the twenty-ninth of June

Before Us Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

COLONY LUXEMBOURG S.à r.l. a société à responsabilité limitée, having its head office at 1, rue du Saint-Esprit, L-1475 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 88.540

here represented by Hubert Janssen, jurist, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée):

#### **Articles of incorporation**

##### **Chapter I. Form - Name - Registered office - Object - Duration**

**1. Form - Corporate name.** There is hereby formed a private limited liability company under the name of Collife PARTNERS HOLDING S.à r.l., which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter referred to as the «Company»), and, in particular, by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended from time to time (hereafter referred to as the «Law»), as well as by the present articles of incorporation (hereafter referred to as the «Articles).

##### **2. Registered office.**

2.1 The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg.

2.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its Shareholders (as defined in article 5) deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3 However, the Manager (as defined in article 8) is authorised to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg.

2.4 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measure will however not have any effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Manager.

### **3. Object.**

3.1 The corporate object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign companies or enterprises, as well as the administration, the management, the control and the development of those participating interests.

3.2 In particular, the Company may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and rights of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any company or enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option or in any other way, any securities and rights, to borrow or to obtain any form of credit facility, to give guarantees in order to secure its obligations and to grant to its subsidiaries or any other company in which the Company has a direct or indirect interest or any company being a shareholder of the Company any assistance, loans, advances or guarantees.

3.3 The Company may also perform all legal, commercial, technical and financial transactions, any transactions in respect of real estate or moveable property, and, in general, all transactions which are necessary or useful to fulfil its corporate object as well as all transactions directly or indirectly connected with the areas described above in order to facilitate the accomplishment of its corporate object.

**4. Duration.** The Company is incorporated for an unlimited period.

## **Chapter II. Capital - Shares**

### **5. Share capital.**

5.1 The share capital is fixed at twelve thousand six hundred Euros (€ 12,600.-) represented by two hundred ten (210) shares (hereafter referred to as the «Shares» and each as a «Share»). Each Share has a nominal value of sixty Euros (€ 60.-). The holders of the Shares are together referred to as the «Shareholders».

5.2 In addition to the share capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any Share shall be transferred.

5.3 All Shares will have equal rights.

**6. Shares indivisibility.** Towards the Company, the Shares are indivisible, so that only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

### **7. Transfer of shares.**

7.1 In case of a single Shareholder, the Shares held by the single Shareholder are freely transferable.

7.2 In case of plurality of Shareholders, the Shares held by one of the Shareholders are freely transferable to another Shareholder.

7.3 In case of transfer to a non-Shareholder, the Shares held by each Shareholder may be transferred in compliance with the provisions of articles 189 and 190 of the Law.

7.4 In addition, each Shareholder agrees that it will not transfer, pledge or grant a security interest in any Share without the prior written consent of the Manager.

## **Chapter III. Management**

### **8. Management.**

8.1 The Company is managed by a board of managers (the «Board of Managers») composed of three members who need not to be shareholders.

8.2 The members of the Board of Managers shall be appointed at a majority vote from among a list of candidates proposed by the Colony Investors, which list, for the avoidance of doubt, shall contain a number of candidates which shall always be greater than the number of managers to be appointed. At any time, at least two members of the Board of Managers should be nationals of Luxembourg and/or entities incorporated and governed by the laws of Luxembourg.

8.3 The members of the Board of Managers may only be removed for gross negligence or wilful default by Shareholders holding not less than a majority of the voting rights. In the event that a member of the Board of Managers is removed as provided in this Article 8.3, the Shareholders shall appoint, at a majority vote, a new manager in the manner provided for in Article 8.2.

8.4 The members of the Board of Managers assume, by reason of their position, no Personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company.

### **9. Power of the Board of Managers.**

9.1 All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Board of Managers.

### **10. Meetings and decisions of the board of managers.**

10.1 The Board of Managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among the members of the Board of Managers present at the meeting.

10.2 The Board of Managers may elect a secretary from among its members.

10.3 The meetings of the Board of Managers are convened by any one manager.

10.4 A member of the Board of Managers may be represented by another member of the Board of Managers at a meeting of the Board of Managers.

10.5 The Board of Managers may validly debate without prior notice if all the members of the Board of Managers are present or represented. The minutes of the meeting will be signed by all the members of the Board of Managers present at the meeting.

10.6 The members of the Board of Managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented.

10.7 Decisions of the Board of Managers shall only be validly taken if approved by a majority vote of the members of the Board of Managers.

10.8 One or more members of the Board of Managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

10.9 A written decision, signed by all the members of the Board of Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers.

**11. Representation of the company.** For any undertaking below EUR 10,000.- (ten thousand Euros), any member of the Board of Managers can bind the Company individually. For any undertaking which exceeds this amount, the Company will be validly bound by any two members of the Board of Managers acting jointly.

The Company shall also be validly be bound by the signature of any person to whom such power shall be delegated by the Board of Managers or by any two members of the Board of Managers.

**12. Delegation and Agent of the Board of Manager.** The Board of Managers or any two members of the Board of Managers may delegate its/their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents and will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of the agency.

## **Chapter IV. General Meeting of Shareholders**

### **13. Powers of the General Meeting of Shareholders - Votes.**

13.1 All powers not expressly reserved to the Manager by law or by the Articles fall within the competence of the general meeting of Shareholders.

13.2 In particular, the general meeting of the Shareholders is competent to amend the Articles, to change the nationality of the Company and to increase the commitments of its Shareholders.

13.3 Each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with the number of Shares he holds.

13.4 In case of one Shareholder owning all the Shares, he will assume all powers conferred to the general Shareholders' meeting and its decisions are recorded in minutes or drawn-up in writing.

### **14. Holding of General Meetings.**

14.1 Shareholders meetings may always be convened by the Manager.

14.2 Should the Company have more than twenty-five Shareholders, at least one annual general meeting must be held each year on the last Friday of February of each year.

14.3 Whatever the number of Shareholders, the balance sheet and profit and loss account shall be submitted to the Shareholder(s) for approval. The Shareholder(s) shall also specifically vote as to whether discharge is to be given to the Manager.

### **15. Majorities.**

15.1 Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the Share capital adopt them. If that quorum is not reached at the first meeting or first written consultation, the Shareholders shall be

convened or consulted a second time by registered letter and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented.

15.2 Resolutions to alter the Articles may only be adopted in accordance with any provisions of the Law and by the majority of the Shareholders representing three-quarters of the Company's Share capital.

15.3 However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its Shareholders may be increased only with the unanimous consent of all the Shareholders and in compliance with any other legal requirement.

## Chapter V. Business year

### 16. Business year.

16.1 The Company's financial year starts on the first day of January and ends on the thirty-first of December of each year.

16.2 At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the Manager. The Manager prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

16.3 Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

### 17. Distribution right on shares.

17.1 The profits in respect of a financial year, after deduction of general and operating expenses, depreciations and other charges, shall constitute the net profit of the Company in respect of that period.

17.2 From the annual net profits of the Company thus determined, five percent (5%) shall compulsorily be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten percent (10%) or the subscribed share capital of the Company as stated in article 5 hereof or as increased or reduced from time to time.

17.3 To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by law and by these Articles, the Manager shall propose that cash available for remittance be distributed.

17.4 The decision to distribute funds and the determination of the amount of such a distribution will be taken by the general meeting of the Shareholders.

17.5 Interim dividends may be paid out upon decision of the Manager provided that:

17.5.1 interim accounts have been drawn-up and show that the funds available for distribution are sufficient; and

17.5.2 the amount to be distributed does not exceed the total profits realised since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, increased by any profits carried forward and sums drawn from reserves available for distribution and reduced by losses carried forward and any sums to be allocated to any reserve pursuant to the law or the Articles.

## Chapter VI. Liquidation

**18. Causes of dissolution.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

### 19. Liquidation.

19.1 The liquidation of the Company can only be decided if approved by a majority of the Shareholders representing three-quarters of the Company' share capital.

19.2 The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

## Chapter VII. Applicable law

**20. Applicable Law.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

### *Transitory provisions*

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on the 31 December 2007.

### *Subscription - Payment*

The capital has been subscribed as follows:

	Shares
COLONY LUXEMBOURG S.à r.l. . . . .	210
Total: one hundred and twenty-five Shares . . . . .	210

All these Shares have been fully paid up in cash, so that the sum of twelve thousand six hundred Euros (€ 12,600.-) corresponding to a share capital of twelve thousand six hundred Euros (€ 12,600.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

*Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about thousand eight hundred Euros.

*General Meeting*

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolution:

1) Are appointed as Manager for an undetermined period:

COLONY LUXEMBOURG, S.à r.l., having its registered office at 1, rue du Saint-Esprit, L-1475 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under the number B 88.540

Monsieur Philippe Lenglet, with professional address au 1, rue du Saint-Esprit, L-1475 Luxembourg

Monsieur Claude Baer, with professional address au 1, rue du Saint-Esprit, L-1475 Luxembourg

In accordance with article 11 of the by-Laws, the Company shall validly be bound by the sole signature of any Member of the Board of Managers except for any undertaking exceeding ten thousand Euros (EUR 10,000.-) for which the joint signature of the two Members of the Board of Managers is required.

2) The Company shall have its registered office at 1, rue du Saint Esprit, L-1475 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

*Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in French, followed by a English version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the French and the English text, the French version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Signé: H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2007, Relation: LAC/2007/16123. — Reçu 126 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 août 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007098160/211/431.

(070109928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2007.

**Asteck S.A., Société Anonyme,  
(anc. Heerema Oil & Gas Development S.A.).**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31-33, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 111.944.

*Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société le 13 février 2007*

Lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société du 13 février 2007, la démission de Monsieur Arno Bijl de ses fonctions d'administrateur de la Société à été constatée avec effet au 28 novembre 2005 et la démission de Monsieur Hans de Graaf de ses fonctions d'administrateur A de la Société a été constatée avec effet au 30 mai 2006.

Le conseil d'administration de la Société se compose désormais comme suit:

- Monsieur Patrick Goldschmidt, Administrateur A;
- Monsieur Nicolaas Pronk, Administrateur B;
- Monsieur Han Smits, Administrateur B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2007

Pour avis sincère et conforme

ASTECK S.A.

P. Goldschmidt

Référence de publication: 2007098109/6941/23.

Enregistré à Luxembourg, le 17 août 2007, réf. LSO-CH05312. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070110456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2007.

**Immo-Royal Conseil S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 29.447.

L'an deux mille sept, le vingt juin.

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme IMMO-ROYAL CONSEIL S.A., ayant son siège social à L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 29.447, constituée suivant acte notarié en date du 14 décembre 1988, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations en 1989, numéro 69, page 3312. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié en date du 21 avril 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations en 1999, numéro 527, page 25271.

L'assemblée est ouverte à 14.30 heures sous la présidence de Monsieur Pascal Massard, administrateur de société, demeurant à Niederanven,

qui désigne comme secrétaire Madame Françoise Konrad, employée de banque, demeurant à Alzingen.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Andreas Laube, employé de banque, demeurant à B-Chiny.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1 ° Mise en liquidation de la société.

2 ° Nomination des liquidateurs.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide la dissolution anticipée de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour conformément aux articles 141 à 151 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de nommer comme liquidateurs de la société:

a) Monsieur Pascal Massard, administrateur de société, né à Luxembourg, le 7 juillet 1947, demeurant à L-6944 Niederanven, 2, rue Renert,

b) Monsieur Etienne Planchard, membre du Comité de Direction de la BANQUE DE LUXEMBOURG, né à Luxembourg, le 4 avril 1963, demeurant à L-5753 Frisange, 22, Parc Lesigny.

Les liquidateurs ont les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Ils peuvent accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est normalement requise.

Ils peuvent dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office, renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevées, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Les liquidateurs sont dispensés d'établir un inventaire et peuvent se référer aux comptes de la société.

Ils peuvent, sous leur responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de leurs pouvoirs qu'ils déterminent et pour la durée qu'ils fixeront.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Massard, F. Konrad, A. Laube, J. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2007, LAC / 2007 / 14154. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme délivrée à la Société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2007.

J. Baden.

Référence de publication: 2007098250/7241/64.

(070110950) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2007.

**Diamond Consulting S.A. (House of Diamonds), Société Anonyme.**

Siège social: L-1313 Luxembourg, 5, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 89.225.

—  
EXTRAIT

Il a été décidé lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la DIAMOND CONSULTING S.A. (HOUSE OF DIAMONDS), avec siège social à Luxembourg, 5, rue des Capucins, inscrite au RCS sous le matricule B 89.225, qui s'est tenue en date du 11 juin 2007:

- de ratifier la décision du Conseil d'Administration du 15 mai 2007 ayant retiré à Monsieur Marco Celotto, né le 1<sup>er</sup> mars 1959, ayant sa résidence au 80, rue de Niedercorn, L-4990 Sanem, Luxembourg, la délégation à la gestion journalière de la société.

- d'autoriser le Conseil d'Administration à déléguer la gestion journalière de la société à Madame Isabelle Lutz-Mousset, née le 9 février 1979, ayant sa résidence au 9, rue de Folschette, L-8613 Pratz, Luxembourg.

Luxembourg, le 10 août 2007.

Pr M<sup>e</sup> C. Brault emp.

M<sup>e</sup> R. Lezzeri

Avocat à la Cour

Référence de publication: 2007098117/1537/22.

Enregistré à Luxembourg, le 16 août 2007, réf. LSO-CH04743. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070110427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2007.

**NPB SICAV Advisory S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 85.787.

—  
*Auszug der Beschlüsse der Jahreshauptversammlung vom 13. April 2007*

Am 13. April 2007 hat die Jahreshauptversammlung folgende Beschlüsse gefasst:

\* Verlängerung der Mandate als:

- Präsident: Bruno Zürcher,

- Verwaltungsratsmitglieder: Dominique Candrian und Carlo Friob

bis zur nächsten ordentlichen Generalversammlung der Aktionäre im Jahr 2008.

\* Verlängerung des Mandates von ERNST & YOUNG, Luxembourg als Wirtschaftsprüfer bis zur nächsten ordentlichen Generalversammlung der Aktionäre im Jahr 2008.

Luxemburg, den 18. April 2007.

Für gleichlautenden Auszug

Für NPB SICAV ADVISORY S.A

FORTIS BANQUE LUXEMBOURG

Unterschriften

Référence de publication: 2007098124/584/22.

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2007, réf. LSO-CH01217. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070110346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2007.